

# LISTE DE PRIX 2024 POUR LES PROFESSIONNELS CANTON DE FRIBOURG

# **ROSÉ**

Route des Tuilerie 9 1754 ROSÉ

# Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 & de 13h00 à 17h00



# LES CENTRES DE TRI **ROSÉ - CANTON DE VAUD**

# Déchets de chantiers

DÉSIGNATION	ADMIS	UNITÉ	PRIX HT 2024*
Déchets de chantier à trier	Déchets mélangés contenant des inertes et du bois, carrelage, ferraille, plâtre, plastique	t	310,00
Inerte (type B, conforme OLED)	Déchets minéraux en mélange : béton, tuiles et briques, déblais, vitrage, terre, pierres, béton, terre cuite, carrelage, céramique, verre fibrociment, ardoise, faïence, laine de roche et de verre (en petite quantité)	t	80,00
Isolation	Laine de verre, laine de roche	t	520,00
Verre bouteille mélangé	Bouteille et bocaux en verre	t	32,00
Verre plat / vitrage	Vitrine, pare-brise, miroir	t	61,00



Amiante non réceptionnée sur le site

# Déchets combustibles à trier

DÉSIGNATION	ADMIS	UNITÉ	PRIX HT 2024*
Déchets des entreprises à trier	Mélange de déchets combustibles < 60 cm : résidus de plastiques, cartons, housse plastiques, mousses et chiffons sans matières inertes et sans ferraille	t	259,00
Encombrants à trier	Déchets volumineux, non dangereux diam.> 60cm : rouleaux moquettes, fauteuils, canapés, meubles, matelas, sommiers	t	370,00

<sup>\*</sup>Tous les tarifs sont en francs suisses et hors taxes. TVA à 8.1% pour 2024 applicable en sus.



# Déchets bois

DÉSIGNATION	ADMIS	UNITÉ	PRIX HT 2024*
Bois type B2 / démolition	Bois usagé : Bois de coffrage, de menuiserie, de démolition intérieure (poutres, planchers, lambris, plafonds, escaliers, portes bois, éléments de montage), mobilier d'intérieur 	t	128,00
Bois type C3 / à problèmes	Bois traité avec des produits de conservation (peinture au plomb, goudron ou autres produits dangereux pour l'environnement): Fenêtres, planches de façades, portes, cadres, clôtures, bancs de jardin, pont en bois, jeux d'enfants, abris de jardin, pergolas, volets, poteaux téléphoniques et éléctriques.	t	255,00
Traverses de chemin de fer	Traverses en bois issues des voies ferrées - uniquement sur le site de Satigny	t	450,00
Fenêtres et portes	Fenêtres et portes en bois entières non amiantées	t	230,00



# Déchets verts

DÉSIGNATION	ADMIS	UNITÉ	PRIX HT 2024*
Déchets verts	Déchets compostables, diam. maximum 15cm : tailles de haies, coupes de branches, feuilles mortes, tontes de gazon, résidus d'élagage	t	148,00



# Pneus

DÉSIGNATION	ADMIS	UNITÉ	PRIX PUBLIC*
Pneus sans jantes	Pneus de véhicule léger sans jantes	t	259,00
Pneus hors dimensions	Pneus de véhicule léger lourd Diam.1150mm et L. max 550mm Hors pneus agricoles sur demande	t	621,00

<sup>\*</sup>Tous les tarifs sont en francs suisses et hors taxes. TVA à 8.1% pour 2024 applicable en sus.

### SPÉCIALISTE DES MATIÈRES VALORISABLES



# Papiers, cartons & plastiques

Reprise du papier/carton/plastique selon le cours du mois.

Tarifs sur demande et selon les quantités.





# Fers & Métaux



Radioactif: interdit

Rachat selon le cours du mois de toutes les matières.

Tarifs sur demande ou à l'accueil de réception des fers et métaux

Type: ferraille, cuivre, alu, câbles ...







## Sagex

Apport en vrac et trié à la source => à déposer dans les bennes.

Apport en sac de 810 litres => à disposition au bureau de pesée ou sur demande.





<sup>\*</sup>Tous les tarifs sont en francs suisses et hors taxes. TVA à 8.1% pour 2024 applicable en sus.



DÉSIGNATION	ADMIS	UNITÉ	PRIX HT 2024*
Verre bouteille mélangé	Verre ménager	t	31,00
Papiers cartons confidentiels	Documents confidentiels	t	250,00

					<b>D</b> •		
-U	Déc	nets	spéciaux	$\rightarrow$	Prix	sur	demande

DÉSIGNATION	ADMIS	UNITÉ	PRIX HT 2024*
Energies	Piles, batteries, ampoules, néons	U	PRIX SUR DEMANDE

#### Frais administratifs

DÉSIGNATION	PRIX PUBLIC*
Facture inférieure à CHF 20,00	10,00
Taxe de pesée (si pesée uniquement d'un camion)	20,00

<sup>\*</sup>Tous les tarifs sont en francs suisses et hors taxes. TVA à 8.1% pour 2024 applicable en sus.

# Conditions générales de ventes

#### 1. Généralités

Les présentes conditions générales (ci-après les Conditions Générales) s'appliquent à tous les contrats passés entre la société Sogetri SA, avenue Industrielle 14, c/o HELVETIA ENVIRONNEMENT HOLDING SA, 1227 Carouge GE, (ci-après Sogetri) et chacun de ses Clients (ci-après le Client). Le Client est réputé accepter sans réserve l'intégralité des obligations prévues dans ces Conditions Générales dès lors qu'il recourt aux prestations de Sogetri et les Conditions Générales s'appliquent jusqu'à ce que les Parties aient exécuté leurs obligations respectives. Les conditions du Client qui s'écartent des Conditions Générales n'engagent Sogetri que si elles ont fait l'objet d'un accord écrit entre Sogetri et le Client. Il est précisé que les clauses imprimées en marge, dans le corps, au verso ou en annexe de lettres, offres d'achats ou toutes autres pièces émanant du Client de Sogetri sont inopposables à cette dernière. Si l'une des dispositions des Conditions Générales était frappée de nullité, la validité juridique des autres dispositions n'en serait pas affectée.

#### 2. Nature des prestations

Les prestations proposées par Sogetri, qui font l'objet du contrat conclu avec chacun de ses Clients, sont le tri, le traitement et la valorisation des déchets apportés par le Client (la Prestation).

#### 3. Sous-traitance

Sogetri est autorisé à transférer l'exécution de la Prestation à un tiers.

#### 4. Prix

Le prix des Prestations est établi hors taxes, inclut les taxes fiscales et redevances en vigueur et est valable pour l'année civile en cours (le Prix). Le Prix des Prestations figure dans l'offre qui est faite au Client ou dans la liste des Prix qui est remise au Client. Toutes modifications du taux et/ou de la nature desdites taxes et redevances pour le traitement final sont, dès leur date légale d'entrée en vigueur, répercutées sur le Prix soumis initialement au Client et cela même s'il s'agit de Prestations en cours. Il en est de même pour les matières valorisables pour lesquelles le Prix peut varier mensuellement. Sogetri se réserve le droit d'établir un montant minimum pour tout paiement comptant du Prix ainsi qu'en cas de facturation mensuelle.

#### 5. Ouverture de compte

Afin d'ouvrir un compte auprès d'une ou de plusieurs succursales de Sogetri, le Client devra être en mesure de justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune procédure de poursuite ni de faillite.

#### 6. Conditions de paiement

Le délai de paiement du Prix est de trente (30) jours net à compter de la date de la facturation. Passé le délai de paiement, le Client est en demeure sans que Sogetri ne doive accomplir une autre démarche. Sogetri est en droit d'exiger de ses Clients un paiement comptant. Si le Client est entièrement ou partiellement en retard de paiement et/ou qu'il ne respecte pas les conditions de paiement, un intérêt moratoire de 1 % par mois ainsi que des frais de rappel de CHF 50 par sommation seront facturés et payables immédiatement. En cas de poursuite, une indemnité de CHF 150 est due en outre sans sommation. Sogetri peut également annuler et/ou suspendre toute autre Prestation sans sommation supplémentaire ou interdire l'accès du site au Client, jusqu'à ce que la créance totale soit amortie. Sogetri a en outre le droit de céder ses dettes en suspens à des sociétés de recouvrement externes.

#### 7. Livraison de déchets et responsabilité

Les types de déchets acceptés par Sogetri sont ceux définis dans l'autorisation d'exploiter du site où les déchets sont apportés par le Client. Sogetri n'est pas responsable de vérifier la nature des déchets livrés. Les déchets doivent correspondre à ce qui est prévu dans l'autorisation d'exploiter. La livraison de déchets d'une autre nature que ce qui figure dans l'autorisation d'exploiter du site n'engage pas la responsabilité de Sogetri qui peut restituer les déchets au Client à ses frais. Il en est de même si Sogetri s'est chargée de la livraison des déchets. Sogetri est seul habilité à accepter ou refuser le dépôt des déchets sur ses sites même s'ils correspondent à l'autorisation d'exploiter du site. Alors même que la livraison des déchets serait effectuée par un tiers, le Client est responsable des déchets apportés, et en particulier de leur nature, jusqu'à leur élimination par Sogetri. Le Client répond, tant à l'égard de Sogetri, de ses employés que des tiers, de tous les dommages résultant de modifications apportées aux déchets qui n'ont pas été annoncées à la Société ainsi que d'indications erronées concernant la nature des déchets lors de la livraison et/ou de la réception. Lors de ses déplacements à l'intérieur du site, le Client doit respecter les règles de sécurité affichées par Sogetri et se conformer à ses indications. Le remettant est tenu légalement d'établir un document de suivi par code LMoD pour les déchets spéciaux.

#### 8. Réception des déchets

Chaque livraison de déchets est acceptée dès lors que Sogetri remet une quittance ou un accusé de réception au Client. A défaut, ils ne sont pas acceptés par Sogetri. Le Client sera facturé en fonction du type de déchet indiqué sur le bon de pesée et aucune contestation ultérieure du Client ne pourra être considérée. Dans le cas où Sogetri découvre que la nature du déchet est différente de celle indiquée par le client, Sogetri remettra au Client les informations concernant la nature réelle du déchet et la facturation sera établie sur cette base. Par ailleurs, en cas de dissimulation ou de fausse déclaration à la réception, Sogetri se réserve le droit de facturer jusqu'à dix (10) fois le tarif du déchet à trier ou de restituer les déchets au Client à ses frais. En outre, tous les frais de Sogetri liés à ces déchets seront facturés au Client. Les déchets spéciaux doivent être annoncés lors de la réception. Ils doivent être accompagnés des bordereaux de suivi exigés dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le déchargement des déchets s'opère conformément aux instructions du personnel de Sogetri présent sur site sous la responsabilité du Client. Le Client peut, en fonction de la disponibilité du personnel et/ou du matériel, demander à Sogetri de l'assister pour le déchargement des déchets. Dans ce cas, le déchargement s'opérera sous l'entière responsabilité du Client qui assumera toutes les conséquences en cas dommages causés à des personnes et/ou à du matériel.

#### 9. Confidentialité

Sogetri et le Client s'engage à maintenir confidentielle leur relation contractuelle même lorsqu'elle a pris fin. Rien ne les restreint à communiquer des informations qui sont exigées par les autorités compétentes ou qui doivent leur être communiquées pour préserver des droits.

#### 10. Droit applicable et for

Les rapports entre le Client et Sogetri sont régis par le droit suisse, l'application des règles de droit internationale privé prévues par le droit suisse étant toutefois exclues. Tous les litiges opposant le Client et Sogetri seront soumis exclusivement aux tribunaux compétents de Genève, Suisse, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral.

Votre déchet n'est pas dans la liste ? Besoin d'un devis pour un chantier ?

Contactez-nous pour obtenir les informations nécessaires à la bonne prise en charge de vos matériaux







À propos de cette liste de prix

Moyens de paiement : en carte, au comptant ou sur facture (après ouverture du compte).

Nous attirons votre attention sur le fait que ces tarifs sont calculés sous réserve des variations de prix dont nous sommes tributaires telles que : TVA, RPLP, carburant, ASTAG, exutoires ...



# Redonnons vie à nos déchets!

